

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **AGF Belgium : croissance en Vie dans un environnement difficile**

*AGF Belgium vient de communiquer ses résultats pour l'exercice 2006. Pour la deuxième fois consécutive, le chiffre d'affaires d'AGF Belgium, filiale du groupe Allianz, a dépassé le seuil du milliard d'euros en 2006. En Vie Particuliers, AGF Belgium croît dans un marché fortement en recul. Le résultat net, en progression sensible, s'élève à 80,7 millions d'euros.*

### **Chiffre d'affaires en hausse**

Alors que le secteur de l'assurance annonce une réduction du volume global d'affaires souscrites, le chiffre d'affaires total du groupe AGF Belgium est en croissance, s'établissant à 1,020 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une progression de + 1,3% par rapport à fin 2005.

Cette croissance provient essentiellement de la Vie Particuliers, où AGF Belgium augmente sa part de marché. Ainsi, malgré l'introduction de la taxe de 1,1%, l'encaissement a encore progressé de plus de 4%. Le produit phare de Branche 21 Invest for Life ainsi que les fonds structurés de Branche 23 contribuent largement à ce bon résultat.

Du côté de la Vie Groupe, après la belle progression de 2005, on enregistre un tassement du chiffre d'affaires de - 10,2% en raison d'une collecte moindre de primes uniques.

La filiale Vie luxembourgeoise affiche quant à elle une progression à deux chiffres.

En IARD Particuliers/PME, la progression est de + 0,8%, tirée par les assurances de PME.

En IARD Grands Risques, souscrits par Stanislas Haine, le chiffre d'affaire s'est redressé comme attendu et affiche une hausse de + 5,0%.

Enfin, en Santé Entreprises, les primes émises confortent leur progression à + 5,6%.

Au total, le chiffre d'affaires d'AGF Belgium dépasse donc à nouveau le milliard d'euros.

### **Hausse du résultat net**

La tendance à la hausse du résultat s'est confirmée puisque le résultat net s'élève à 80,7 millions d'euros à la fin 2006, soit une augmentation de + 56,7%.

|

Lors de la publication de ces chiffres, **Robert Franssen, CEO d'AGF Belgium, a déclaré** :  
 "Ces bons résultats découlent de la combinaison de plusieurs éléments. En premier lieu, je me réjouis de la poursuite de l'évolution de l'encaissement en Vie, évolution meilleure que le marché. Ensuite, nous avons tiré parti de la bonne tenue des marchés financiers et maintenu les frais généraux quasiment à leur niveau de 2005. Enfin, en Non-Vie, la sinistralité a poursuivi son amélioration.  
 Ces bons résultats découlent aussi de l'engagement quotidien de notre canal de distribution, les courtiers en assurance. Ils reflètent le bien fondé d'une politique que nous avons mise en place depuis fin 2003 et que nous entendons poursuivre durablement."

## Tableau de synthèse

En millions d'euros	2005	2006	Evolution
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1.007</b>	<b>1.020</b>	<b>+ 1,3 %</b>
dont Vie Particuliers / PME	408,9	426,3	+ 4,3 %
Vie Groupe	197,9	177,7	- 10,2 %
Vie Luxembourg	47,5	58,4	+ 22,9 %
IARD Particuliers / PME	246,3	248,3	+ 0,8 %
IARD Grands Risques	42,8	44,9	+ 5,0 %
Santé Entreprises	32,3	34,1	+ 5,6 %
<b>Résultat net</b>	<b>51,5</b>	<b>80,7</b>	<b>+ 56,7 %</b>

## Contacts presse

*Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@agf.be](mailto:thierry.constant@agf.be)*

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie un peu plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

## Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.  
 Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.